

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20220607-D-22-2022-DE
Date de télétransmission : 09/06/2022
Date de réception préfecture : 09/06/2022

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

L'an deux mille vingt-deux, et le sept du mois de juin à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 mai 2022, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Séverine CHARLOT, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, M. Gilles GARDIENNET, M. Pierre ARTAUX, M. Valentin COLLEUILLE, M. Stéphane CHEVILLARD.

Absent non excusé : Mme Estelle TURAN

Ont donné pouvoir : Mme Annie BAUMLIN à M. Christian CHAUSSALET
Mme Caroline CHAUSSALET à Mme Lucie REYNAUD
M. Romain MUNIER à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les Conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose de retirer une délibération à l'ordre du jour concernant "La création d'un poste permanent d'Adjoint d'Animation".

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de retirer cette délibération à l'ordre du jour.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE MTL AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

22/2022

Considérant la demande des associations communales à la municipalité pour la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit un week-end par an.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Mettre à disposition des associations communales la salle des fêtes à titre gratuit un week-end par an.

Au vu des éléments apportés par Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, émettent un avis favorable pour la mise à disposition de la salle des fêtes à titre gratuit un week-end par an aux associations communales.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **8 juin 2022**
Pour copie conforme :

En Mairie, le **8 juin 2022**
Le Maire,


